



# TARIF 2020

*À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020*

Le tarif dépendance est calculé chaque année en fonction du niveau de dépendance de la personne. Toutefois, en règle très générale, seul le tarif GIR 5/6 reste à la charge du résident, le complément étant presque toujours pris en charge au titre de l'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie), sauf si les revenus de l'intéressé dépassent 2 472.04€ mensuel, auquel cas l'A.P.A devient dégressive.

## Journée d'hébergement (tarif révisé annuellement) :

- Chambre individuelle	57.94€
- Chambre double	53.13€

## Journée dépendance :

- GIR 1/2 =	21.67€
- GIR 3/4 =	13.75€
- GIR 5/6 =	5.84€

## Tarif journalier à la charge du résident :

- Chambre individuelle	63.78€ (57.94 + 5.84)
- Chambre double	58.97€ (53.13 + 5.84)

## Tarif mensuel à la charge du résident (31 jours) :

- Chambre individuelle	1 977.18 (63.78 * 31)
- Chambre double	1 828.07€ (58.97 * 31)